



Prix USF du Développement Durable

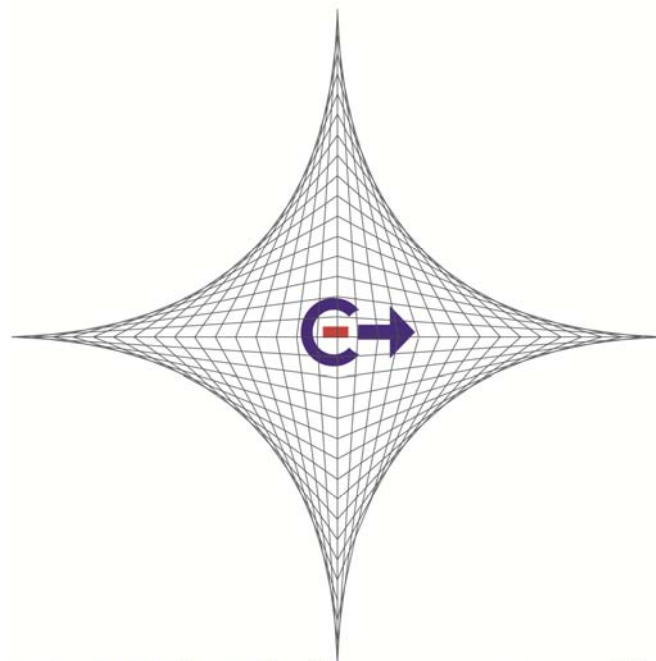
Concours International

Restructuration écologique d'un bidonville et adaptation au changement climatique

Règlement et Bulletin d'inscription

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org



Prix USF du Développement Durable

Concours organisé par USF Urbanistes Sans Frontières

Avec le soutien du

Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Et

PFVT Partenariat Français pour la Ville et les Territoires

Coprésidé par

Le Ministère des Affaires Etrangères

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement

Monsieur Yves Dauge, Ancien Sénateur, parrain de l'événement

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Sommaire

1. SITUATION GENERALE

- 1.1 Introduction
- 1.2 Causes
- 1.3 Conséquences
- 1.4 Objectifs d'USF Urbanistes Sans Frontières

2. PROGRAMME DU CONCOURS

2.1 Concours national

- 2.1.1. Conditions de participation
- 2.1.2. Choix de la zone d'étude
- 2.1.3. Modalités de sélection du lauréat national
- 2.1.4. Documents à remettre
- 2.1.5. Modalités de communication des documents

2.2 Concours international

- 2.2.1. Conditions de participation
- 2.2.2. Jury International
- 2.2.3. Récompenses du prix USF du développement durable
- 2.2.4. Critères de sélection et choix des critères du jury international
- 2.2.5. Déroulement de la sélection du jury International

3. INFORMATION GENERALE

- 3.1 Calendrier du concours
- 3.2 Langue de communication des documents du concours
- 3.3 Modalités d'envoi des documents du concours
- 3.4 Présentation d'USF

4. BULLETIN D'INSCRIPTION

5. ANNEXES

- 5.1 Annexe 1 : Liste des pays invités à participer au concours
- 5.2 Annexe 2 : Liste des réponses aux questions les plus fréquentes
- 5.3 Annexe 3 : Le rendu / Présentation commune / Charte graphique

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

1. SITUATION GENERALE

1.1 Introduction

On les appelle quartiers «pauvres», «slums», «favelas», «shantytowns», «taudis», «barrios», «geçekondu», «quartiers informels», ... Parfois on les montre du doigt mais le plus souvent, on n'en parle pas. Les bidonvilles sont une réalité plus qu'évidente et alarmante dans notre société du XXIème siècle. Ils constituent le principal problème de l'habitat dans le monde.

Les bidonvilles sont une agglomération plus ou moins vaste de logements précaires construits parfois au moyen de matériaux de récupération (bidon, plastiques, cartons, tôles...) et souvent en dur mais sans aucune autorisation de construire. Ces quartiers illégaux accueillent des populations défavorisées n'ayant pas d'accès au marché du logement.

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes sont concernées par ce type d'habitation et si nous n'agissons pas, ce chiffre pourrait tripler d'ici 2050 pour en compter 3 milliards, selon les estimations actuelles de l'ONU. Autrement dit, un tiers de la population mondiale vivrait dans des bidonvilles dans 40 ans.

1.2 Causes

Depuis les dernières décennies, une croissance démographique sans précédent s'opère dans certaines grandes villes du monde des pays émergents et en développement.

L'accroissement des bidonvilles est en grande partie le résultat d'un exode rural des populations vers les villes et aussi d'arrivée massive de réfugiés de guerre dans certaines zones. Ne pouvant accéder à une quelconque propriété dans les quartiers réglementés de la ville, par manque de moyens, les nouveaux arrivants s'installent dans ces quartiers informels et construisent des abris de fortune ; achètent ou louent des logements illégaux construits par des promoteurs clandestins.

En fait, les pays en développement vivent aujourd'hui leur phase d'industrialisation et connaissent les mêmes problèmes qu'en Europe, il y a un siècle, tout en sachant que leur boom démographique intervient en même temps que leur industrialisation, ce qui rend la problématique plus complexe.

En réponse à la crise du logement, se forment alors des quartiers informels n'apparaissant sur aucun plan d'urbanisme. Leurs occupants ne sont en général ni propriétaires, ni locataires du terrain même s'ils possèdent les constructions qui sont juridiquement illégales.

1.3 Conséquences

Puisqu'ils n'apparaissent sur aucun plan d'urbanisme officiel, les habitants des quartiers informels ne bénéficient pas des aménagements urbains et des infrastructures de base tels que réseaux routiers, gestion des déchets, électricité, assainissement, parfois même l'eau potable. Cela pose également des problèmes d'accès aux services liés à l'emploi, la santé, l'éducation et la justice.

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Par conséquent, on constate généralement dans les bidonvilles des problèmes d'insécurité, de pauvreté, de sous-alimentation, d'insalubrité, de maladie, pour ne citer que ceux-ci. Ces problèmes engendrent la précarité urbaine et sociale d'autant plus que les quartiers concernés se caractérisent souvent par un fort surpeuplement.

De plus, l'habitat dans ces quartiers dits informels présente des risques dangereux car mis à part le manque de solidité des matériaux utilisés, ils sont souvent situés sur des terrains inondables, pollués, escarpés ou sujet aux glissements de terrains. Même lorsque certains quartiers informels sont aménagés et construits par des promoteurs illégaux, les risques liés aux constructions sans permis n'en demeurent pas moins.

Par ailleurs, les habitants des bidonvilles vivent en «espaces urbains enclavés», séparés des grands centres urbains, souffrant d'isolement et d'appartenance à la ville.

1.4 Objectifs d'USF Urbanistes Sans Frontières

Le bidonville est une urgence qui nécessite une politique internationale. C'est la raison pour laquelle l'ONG USF agit sur le long terme pour aider les villes en développement à se positionner face à une gestion urbaine globale.

USF tente par son travail, de sensibiliser les différents acteurs de ce concours :

- Les dirigeants, enseignants et étudiants des universités internationales d'architecture et d'urbanisme, de la nécessité d'apporter une réponse actuelle à la problématique urgente des bidonvilles dans le monde, en favorisant la recherche des moyens techniques répondant au développement durable.
- Les professionnels de la ville, représentants politiques, ONG et citoyens, de participer activement à ce projet en aidant opérationnellement les populations concernées pour contribuer collectivement au développement des quartiers.

Le but de ce concours est d'aider les acteurs concernés ainsi que la population à mieux organiser la ville de demain en donnant aux bidonvilles les atouts nécessaires pour devenir des quartiers de la ville. Il s'agit d'apporter aux bidonvilles les équipements indispensables pour les sortir de leur enclavement, de résoudre l'irrégularité foncière et d'assurer le droit à la terre et le droit à la ville pour tes les habitants.

Via ce concours, USF invite les participants à repenser la mixité fonctionnelle pour en finir avec la mono-fonctionnalité des bidonvilles et à étudier la densité des bidonvilles pour rééquilibrer convenablement la ville entre habitat, équipements et activités. USF invite également les participants à proposer des solutions innovantes et capables d'adapter l'aménagement urbain au changement climatique et de répondre aux futurs défis concernant notamment l'eau, l'énergie et les transports. En recherchant des solutions d'aménagement écologique et économique, l'ONG USF ambitionne de réaliser des opérations exemplaires donnant aux bidonvilles le statut de quartiers réglementés et structurés pour un développement durable.

Ainsi, sur une partie des terrains des trois projets lauréats internationaux, USF mènera des opérations pilotes.

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

2. PROGRAMME DU CONCOURS

Le concours sera organisé en deux étapes :

- première étape « concours national » ;
- deuxième étape : « concours international ».

2.1 Concours national

2.1.1. Conditions de participation

- Le concours est sur invitation. Peuvent participer à ce concours uniquement les universités d'architecture et d'urbanisme, officiellement invitées par USF.
- Le concours s'adresse aux étudiants d'universités d'architecture et d'urbanisme et aux étudiants de troisième cycle. Ils peuvent participer à titre individuel ou en équipe en désignant un mandataire pour l'équipe. Le mandataire doit être un étudiant en dernière année. L'équipe peut être renforcée par des jeunes professionnels, diplômés de moins de 3 ans.
- Le nombre maximum de participants individuels ou d'équipes est limité à 3 pour la même université.
- Les propositions seront élaborées en concertation avec la municipalité et les habitants. Elles devront être écologiques et économiques. Par conséquent chaque participant au concours veillera à avoir une note précise et détaillée sur les matériaux de construction écologiques choisis ainsi qu'une estimation du coût de la réalisation du projet.

2.1.2. Choix de la zone d'étude

- Le participant choisit un bidonville réel et existant dans le pays où est située son université ou en accord avec son université. La zone à étudier du bidonville aura une surface comprise entre 5 et 20 hectares.
- Le choix du site sera arrêté après concertation avec la municipalité dans laquelle se trouve le site. La municipalité sera informée en amont et associée durant toute la procédure du concours.
- Le participant veillera à avoir une description précise des conditions de vie des habitants et des équipements et infrastructures existants afin d'y apporter une réponse digne du 21^{ème} siècle.

2.1.3. Modalités de sélection du lauréat national

- Le pays prendra soin d'élire lui-même un lauréat national qui représentera son pays au niveau international. USF donnera un avis consultatif pour aider chaque pays à mieux choisir son lauréat.
- L'élection du lauréat national est laissée à l'appréciation du jury national. Il est recommandé que le jury national soit composé au minimum de 12 personnes qualifiées réparties comme suit :
 - Un quart de professionnels d'architecture et d'urbanisme locaux ;
 - un quart de personnalités politiques, de représentants des institutions territoriales ;
 - un quart d'associations locales ;
 - un tiers de représentants des institutions internationales agissant dans la région (la liste de ces institutions internationales sera proposée par USF).

L'université devrait transmettre à USF, trois mois avant le concours national, une liste indiquant tous les représentants du jury.

- Il est impératif que chaque pays ait choisi son lauréat national avant le 31 Aout 2013 au plus tard après avoir communiqué à USF tous les projets sous format PDF au moins 30 jours avant le choix du lauréat national.
- Le lauréat de chaque pays devra ensuite se déplacer, sur invitation d'USF, à Paris où sera organisé le concours international en janvier 2014, afin d'expliquer le projet et de représenter son pays au niveau international.

2.1.4. Documents à remettre

A) Analyse et diagnostic du site :

Situation géographique, contexte du site, enjeux, atouts et faiblesses du site, opportunités et risques, comprenant :

- Un mémoire de 20 pages maximum (papier format A4 = 297mm X 210mm) expliquant le contexte du site : une analyse historique, géographique, démographique, socioéconomique et urbaine de la zone choisie.
- Deux planches au format A1 (841mm x 594mm), horizontal (Paysage) reprenant au minimum :
 - Un plan national
 - Un plan régional
 - Un plan de situation : échelle 1/5000 ou 1/2000
 - Un plan masse de l'existant : échelle 1/500 ou 1/1000
 - Une coupe longitudinale de l'existant : échelle 1/500 ou 1/200
 - Une coupe transversale de l'existant : échelle 1/500 ou 1/200
 - Des photos du bidonville
 - Des tableaux présentant l'analyse démographique du site et la liste des équipements et services publics et privés existants et les besoins constatés

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

B) Proposition architecturale et urbaine :

Définition du projet urbain ; les démolitions envisagées ; les bâtiments à conserver ; les détails du projet architectural, de la structure, des typologies ; les détails des nouvelles technologies proposées, de ce qui peut être mis en place pour lutter contre le réchauffement climatique et ce qui peut faire face aux risques naturels.

- Un mémoire de 30 pages maximum (papier format A4 = 297mm X 210mm) expliquant le projet: orientation d'aménagement (espaces publics / espaces privés), programme de l'opération, matériaux choisis, coût de la construction et de l'aménagement.
- Quatre planches au format A1 (841mm x 594mm), horizontal (paysage) reprenant :
 - Un schéma d'aménagement : échelle 1/2000 ou 1/1000
 - Un plan masse : échelle 1/500
 - Un plan de rez-de-chaussée d'une tranche : échelle 1/200
 - Un plan étage d'une tranche : échelle 1/200
 - Une coupe longitudinale d'une tranche : échelle 1/200
 - Une coupe transversale d'une tranche : échelle 1/200
 - Un plan d'une habitation : échelle 1/100 ou 1/50
 - Une coupe d'une habitation : échelle 1/100 ou 1/50
 - Cinq vues 3D au choix du participant

C) Proposition économique et administrative :

- Une note de faisabilité économique avec le détail du choix et du coût des matériaux de construction écologique proposés
- Une note de faisabilité financière et opérationnelle
- Une note sur le montage administratif et juridique

2.1.5. Modalités de communication des documents

Tous les documents doivent être réalisés sous fichiers informatiques capables d'être communiqués par internet (format PDF).

Il est impératif de respecter le nombre, le contenu, la taille et l'échelle des documents demandés sous peine de disqualification.

Il est impératif de respecter la charte graphique (annexe 4) pour la mise en page des projets sur les six planches demandés.

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

2.2 Concours international

2.2.1. Conditions de participation

- Le lauréat de chaque pays se déplacera, sur invitation d'USF, à Paris où se réunira le jury international en décembre 2013, afin d'expliquer le projet et de représenter son pays au niveau international.
- Le lauréat national prendra soin d'envoyer l'intégralité de son projet : mémoires (papier format A4 = 297mm X 210mm) et six planches format A1 (841mm x 594mm), par internet sous format PDF.

2.2.2. Jury International

Le jury international sera formé de professionnels et décideurs qui choisiront les lauréats du concours international.

Les membres du jury international seront choisis par la Direction d'USF.

Le jury international peut être complété par un comité dit « Les grands témoins » qui seront sollicités par USF pour donner leur avis sur les projets concurrents.

2.2.3. Récompenses du prix USF du développement durable

- Les trois lauréats internationaux :

- Un séjour de plusieurs mois à Paris avec un stage dans une agence d'architecture pour le mandataire de l'équipe.
- Un certificat à son nom (ou à celui de l'équipe) attestant l'obtention du premier prix du concours international d'USF.
- La possibilité de participer avec USF à la réalisation d'une opération pilote sur le site de son projet.

- Les autres participants au concours international :

- Un cadeau offert par les partenaires d'USF.
- Un certificat attestant leur participation au concours international d'USF.
- Tous les membres des équipes participantes au niveau international auront leurs noms et qualités publiés dans le catalogue du concours et sur le site web du concours.

- Les autres participants au concours national :

- Un cadeau offert par les partenaires d'USF pour le deuxième et le troisième lauréat national.
- Tous les membres des équipes participantes au niveau national auront leurs noms et qualités publiés dans le catalogue du concours et sur le site web du concours.

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

2.2.4. Critères de sélection et choix des critères du jury international

Le bidonville est le résultat de la pénurie de logements accessibles à des populations à bas revenu. La croissance incontrôlée des bidonvilles dans la plupart des pays en voie de développement nécessite des solutions rapides préconisant, d'une part, la construction de logements écologiques et économiques et, d'autre part, l'adaptation au changement climatique concernant la réduction des risques de catastrophes naturelles. Cette solution vise une démarche globale prônant l'aménagement durable de la ville.

La participation des acteurs de l'urbanisme et de la construction ainsi que des habitants est primordiale pour adopter des solutions innovantes et réalisables. Dans de nombreux pays, des projets ont été réalisés et d'autres sont en cours dans le but de trouver des solutions écologiques et économiques notamment pour répondre à la crise du logement. Mais les défis futurs appellent des solutions nouvelles.

Dans ce contexte, ce concours explorera de nombreuses solutions à l'échelle internationale pour la résorption de l'habitat précaire et pour l'aménagement soutenable des bidonvilles. Il n'existe aucune recette bien définie en matière de recommandation spécifique adaptée à chaque situation. C'est pourquoi ce concours attend une grande variété de propositions provenant de plusieurs pays et illustrant des approches différentes en matière d'éco-construction et de procédé visant à économiser les ressources de la planète, notamment, l'eau et l'énergie.

Les participants à ce concours sont invités à favoriser les avancées technologiques qui s'affirment positivement par rapport à l'environnement et dont l'aspect créatif autant qu'économique sera appréhendé par les habitants. Toutes les propositions doivent démontrer la volonté d'accorder une importance fondamentale aux aspects écologiques de l'architecture, tant en ce qui concerne la conception que la réalisation. Les projets doivent aussi veiller à la qualité des espaces publics, de la connexion du quartier étudié avec les autres quartiers de la ville et à la prise en compte des besoins en matière de services, de loisirs et de déplacements. Par ailleurs, les projets doivent proposer de nouvelles structures de partenariat afin d'assurer la faisabilité économique, sociologique et politique, notamment en matière de régularisation foncière et de système de financement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'énergie.

2.2.5. Déroulement de la sélection du jury International

Le jury international ainsi que les lauréats nationaux se réuniront en janvier 2014, à Paris.

Cette rencontre internationale se déroulera sur cinq jours riches d'événements :

- Exposition des projets des lauréats nationaux
- Grand colloque international sur les bidonvilles
- Ateliers et échanges divers
- Cérémonie de remise du Prix USF du Développement Durable

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

3. INFORMATION GENERALE

3.1 Calendrier du concours

Date limite

31 mai 2013	Envoi à USF du bulletin d'inscription signé par la direction de l'Université d'Architecture ou d'Urbanisme participante au concours.
31 mai 2013	Envoi à USF de la liste des participants au concours avec les sites choisis. (participation individuelle ou en équipe avec désignation d'un mandataire: étudiant en fin d'année d'étude d'Architecture ou d'Urbanisme)
31 août 2013	Envoi à USF du résultat du concours national avec le projet final du lauréat national pour la participation au concours international.
31 août 2013	Envoi à USF des noms définitifs des participants à la rencontre internationale (USF prendra en charge le déplacement et le séjour d'un seul représentant par pays)
31 octobre 2013	Annonce par USF de la composition définitive du jury international ainsi que du programme de la rencontre internationale.
24-25 Janvier 2014	Rencontre internationale (conférence sur les bidonvilles, exposition et présentation des projets de chacun des lauréats nationaux, réunion du jury international, cérémonie des remises du prix USF du Développement Durable) à Paris.

3.2 Langue de communication des documents du concours

- USF envoie ce règlement en deux langues : français et anglais.
- Les participants au concours préparent leurs documents (mémoires et planches) en deux langues : anglais (obligatoire), français ou la langue de leur pays (au choix).

3.3 Modalités d'envoi des documents du concours

- USF communique ce règlement par e-mail aux universités d'architecture et d'urbanisme invitées à participer à ce concours. USF communique ensuite le règlement aux mairies des villes concernées par ce concours.
- Les directeurs des universités envoient leur candidature avant le 31 mai 2013 et les projets selon le calendrier par e-mail avec accusé de réception à : usf.award@gmail.com

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

3.4 Présentation d'USF

USF est une ONG française qui a pour objet d'apporter dans le cadre de la solidarité sa participation à l'échelle internationale dans tous les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement et le développement des territoires.

USF contribue au partage des savoir-faire et des expériences entre universitaires et professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace à toutes ses échelles et du cadre bâti ; au renforcement des compétences existantes en matière de territoire et à la promotion du développement durable.

USF s'engage dans la solidarité internationale et la coopération technique par la création d'un réseau de compétences et d'expertises dans des domaines d'intervention liés :

- aux problématiques du développement urbain et rural,
- à la protection de l'environnement et des milieux naturels,
- à la sauvegarde des patrimoines,
- à l'amélioration des lieux de conditions de vie et d'hygiène précaires et défavorables,
- à la lutte contre les inégalités urbaines et contre la ségrégation spatiale,
- au développement économique local et le progrès social,
- à l'organisation des modes de transports et des déplacements,
- à l'évaluation et la prévention des divers risques urbains, naturels et technologiques,
- à la participation des citoyens aux projets de développement urbain et socio économique,
- à la gouvernance locale et les agendas 21,
- à l'aménagement et le développement des territoires à toutes leurs échelles.

Ainsi qu'en apportant à la communauté internationale les contributions suivantes (liste non exhaustive) :

- Planification urbaine accompagnée de développement physique et socio-économique ;
- Réhabilitation urbaine et revitalisation des quartiers existants (centres anciens et quartiers périphériques);
- Aide à la résolution des problèmes des quartiers informels et de l'habitat spontané ou insalubre;
- Réaménagement et reconstruction des zones sinistrées par des catastrophes naturelles, technologiques ou de belligérance ;
- Construction et réhabilitation des logements, des équipements (écoles, hôpitaux, services publics,...), des infrastructures et des réseaux divers.

Les projets et actions d'USF peuvent être consultés sur le site : www.usf-f.org

Pour tout complément d'information merci d'adresser vos questions à :

Usf.award@gmail.com

USF Urbanistes Sans Frontières
93, rue Saint-Dominique, 75007 Paris - France

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Concours International - Prix USF du Développement Durable
«Restructuration écologique d'un bidonville et adaptation au changement climatique»

4. Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à envoyer par e-mail à : usf.award@gmail.com

Ecole d'Architecture :.....

Nom, prénom du Directeur de l'université :.....

Adresse :.....

Ville, Pays :.....

Téléphone / FAX / Mobile :.....

E-mail :.....

Je soussigné,....., atteste que l'université que je dirige participera au concours international : Le prix USF du Développement Durable «Restructuration écologique d'un bidonville et adaptation au changement climatique».

Je m'engage à respecter les délais indiqués dans le calendrier du concours organisé par USF Urbanistes Sans Frontières.

Date et signature avec le cachet de l'université :

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

5. ANNEXES

5.1 Annexe 1 : Liste des pays invités à participer au concours

AFRIQUE

Afrique du Sud
Burkina Faso
Cameroun
Kenya
Mali
République Démocratique du Congo
Sénégal
Tchad
Togo

AMERIQUE DU SUD

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Mexique
Pérou
Venezuela

ASIE

Bangladesh
Cambodge
Inde
Indonésie
Philippines
Vietnam
Thaïlande

EUROPE

Albanie
Arménie
France
Serbie
Turquie
Roumanie

MONDE ARABO-MUSULMAN

Algérie
Egypte
Iran
Liban
Maroc
Soudan
Tunisie

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

5.2 Annexe 2 : Liste des réponses aux questions les plus fréquentes

- ***Le travail des participants peut-il être encadré par des enseignants de l'université ?***

Oui, les mêmes enseignants peuvent également diriger le travail de plusieurs participants individuels ou en équipe.

- ***Les participants doivent-ils tous être en troisième cycle ou en dernière année d'étude en architecture ou en urbanisme ou seulement le mandataire de l'équipe ?***

Seul le mandataire de l'équipe doit être en troisième cycle ou en dernière année d'étude en architecture ou en urbanisme. Il peut composer son équipe d'étudiants de cycles différents.

- ***Dans l'équipe du concours peut-il figurer des jeunes diplômés ?***

Oui, mais ils ne doivent pas être diplômés depuis plus de trois ans.

- ***Les participants peuvent-ils consulter des professionnels locaux pour améliorer leurs projets ?***

Oui, les participants sont invités à consulter des professionnels locaux pour mieux orienter leurs choix techniques et administratifs.

- ***Les participants peuvent-ils proposer la démolition totale du bidonville et l'aménagement d'un nouveau quartier pour la population concernée ?***

Pas du tout. La démolition peut être partielle. La démolition totale du bidonville est prohibée dans le cadre de ce concours.

- ***Dans le cas où il n'y aurait qu'une équipe participante, le jury national serait-il maintenu ?***

Il n'est pas possible de proposer qu'une seule équipe participe au concours. Le nombre minimum conseillé par université est de trois équipes. Rappelons que le nombre maximum est de dix équipes.

- ***Les équipes participantes de la même université pourront-elles travailler sur le même site ?***

Oui, d'ailleurs l'idéal serait de ne pas choisir plus de trois sites afin d'optimiser la composition du jury local et de travailler avec la municipalité sur des sites prioritaires.

- ***Le site du projet doit-il obligatoirement être situé dans la ville de l'université qui participe au concours ?***

Il est préférable de choisir des sites localisés dans la région de l'université afin de faciliter les déplacements et les échanges avec les autorités locales et les habitants. En tout état de cause, le site doit être localisé dans le pays de l'université.

5.3 Annexe 3 : Le rendu

Annexe 3 a : Présentation commune

Chaque équipe devra remettre nécessairement un mémoire et 6 planches format A1 et en option une vidéo.

Le Mémoire

Le mémoire rendra compte de la démarche suivie, de la méthode, du temps passé sur le terrain, explicitera la démarche participative et l'évolution du projet :

- 20 pages maximum (papier format A4 = 297mm X 210mm) expliquant le contexte du site : une analyse historique, géographique, démographique, socioéconomique, urbaine, architecturale et paysager de la zone choisie.
- 30 pages maximum (papier format A4 = 297mm X 210mm) expliquant le projet : orientation d'aménagement (espaces publics / espaces privés), programme de l'opération, matériaux choisis, coût de la construction et de l'aménagement, le montage financier et administratif.

Les planches

Six planches horizontales format A1 (841mm x 594mm), organisées comme suit :

Deux Planches : Analyse et diagnostic du site

Situation géographique, contexte du site, enjeux, atouts et faiblesses du site, opportunités et risques. Le diagnostic doit comprendre au minimum :

- Un plan national
- Un plan régional
- Un plan de situation : échelle 1/5000 ou 1/2000
- Un plan masse de l'existant : échelle 1/500
- Une coupe longitudinale de l'existant : échelle 1/500 ou 1/200
- Une coupe transversale de l'existant : échelle 1/500 ou 1/200
- Des photos du bidonville
- Des tableaux présentant l'analyse démographique du site et la liste des équipements et services publics et privés existants et les besoins constatés

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Quatre planches : Proposition architecturale et urbaine

Définition du projet urbain ; les démolitions envisagées ; les bâtiments à conserver ; les détails du projet architectural, de la structure, des typologies ; les détails des nouvelles technologies proposées, de ce qui peut être mis en place pour lutter contre le réchauffement climatique et ce qui peut faire face aux risques naturels.

Les propositions doivent comprendre au minimum :

- Un schéma d'aménagement : échelle 1/2000 ou 1/1000
- Un plan masse : échelle 1/500
- Un plan de rez-de-chaussée d'une tranche : échelle 1/200
- Un plan étage d'une tranche : échelle 1/200
- Une coupe longitudinale d'une tranche : échelle 1/200
- Une coupe transversale d'une tranche : échelle 1/200
- Un plan d'une habitation : échelle 1/100 ou 1/50
- Une coupe d'une habitation : échelle 1/100 ou 1/50
- Cinq vues 3D au choix du participant

Un dossier : Proposition économique et administrative

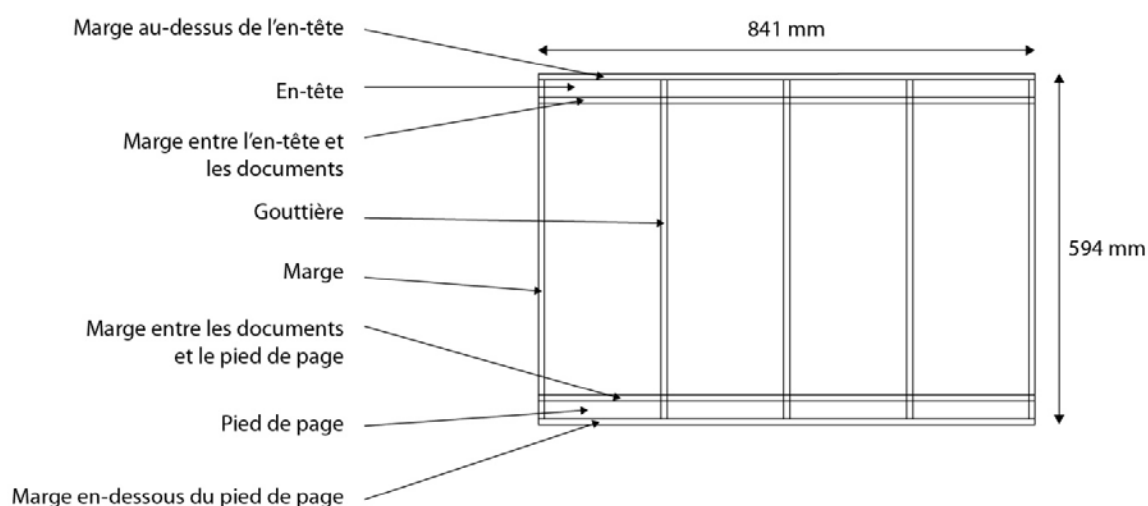
- Une note de faisabilité économique avec le détail du choix et du coût des matériaux de construction écologique proposés
- Une note de faisabilité financière et opérationnelle
- Une note sur le montage administratif et juridique

La vidéo (option)

Un vidéo « amateur » présentant le quartier en images grand plan et zoom. La vidéo démontrera le contexte urbain et social, la vie dans le quartier, le travail de l'équipe sur le site avec les habitants, les réunions de concertation, les entretiens, les témoignages, l'évolution du projet, ...

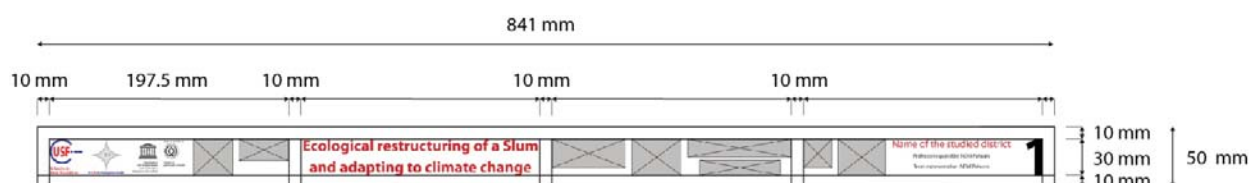
Annexe 3 b : Charte graphique

Afin d'avoir une harmonie dans les présentations finales, un modèle est fourni ci-après. Chaque planche A1 doit être présentée en format horizontal respectant les marges indiquées. Les documents ainsi que les textes s'organisent selon 4 colonnes, séparées par des gouttières.

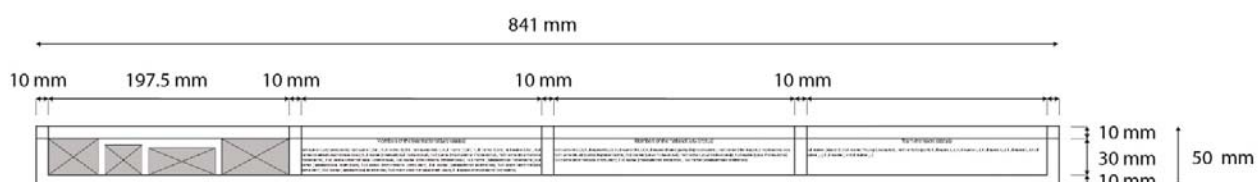


	Dimensions
Marge au-dessus de l'en-tête	10 mm
En-tête	30 mm
Marge entre l'en-tête et les documents	10 mm
Marge gauche	10 mm
Marge droite	10 mm
Gouttières	10 mm
Marge entre les documents et le pied de page	10 mm
Pied de page	30 mm
Marge en-dessous du pied de page	10 mm

En-tête



<p>Gauche (communiqué par USF*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logo d'USF - Logos des organisateurs - Titre de la compétition
<p>Droite (A remplir par les candidats)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Drapeau du pays - Logo de la ville - Logo de l'université - Logo ou noms des associations locales ayant participé au projet - Nom du quartier étudié - Nom du responsable de l'équipe - Nom du mandataire - Numéro du panneau (à ajuster sur la marge de droite)



Pied de page

<p>Gauche (communiqué par USF**)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logos des partenaires et des sponsors (à compléter en octobre 2013) - Noms des membres du jury international (à compléter en octobre 2013)
<p>Droite (A remplir par les candidats)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Noms des membres de l'équipe - Noms des membres du jury local

Les logos doivent être séparés de 5 mm.

*Les logos des organisateurs seront communiqués par USF avant mai 2013.

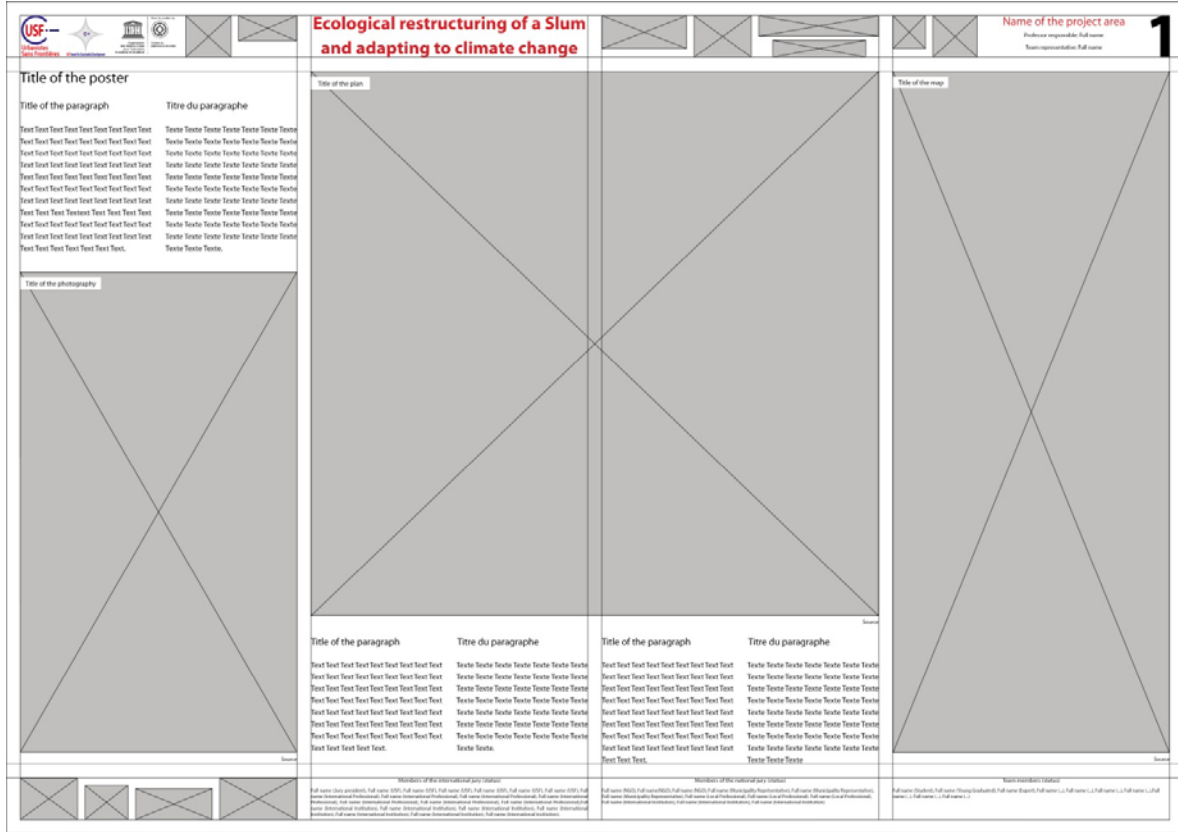
**Les logos des partenaires et des sponsors ainsi que les noms des membres du jury international seront communiqués avant octobre 2013.

Les en-têtes et les pieds de pages pourront donc être modifiés entre mai et octobre afin d'y inclure les derniers éléments.

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

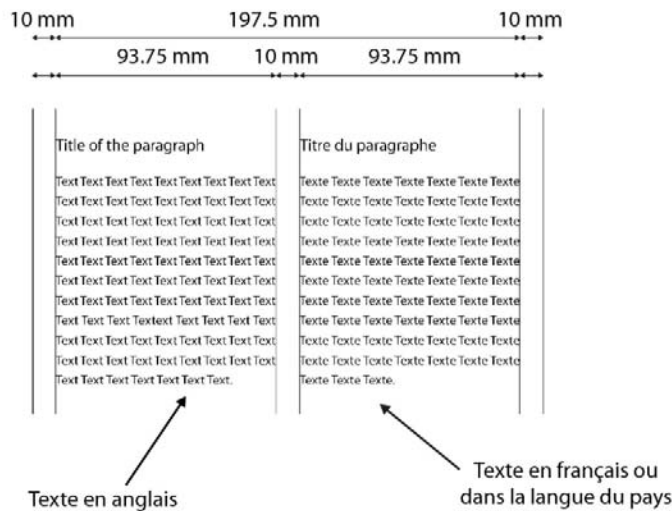
www.usf-f.org

Un modèle indicatif



Un modèle de mise en page d'une planche (avec les gouttières et marges apparentes). L'équipe est libre de composer ces images et textes dans 4 colonnes. Le nombre d'images et de plans sont libres. En dehors des documents réalisés par l'équipe, la source doit figurer à l'endroit indiqué. Les textes doivent être en deux colonnes (insérés dans la colonne de la composition de la planche) la colonne de gauche sera en anglais et la colonne de droite en langue du pays ou en français. Les titres des paragraphes seront également traduits dans les deux langues

Exemples (zoom sur la colonne)



Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org





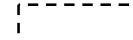










www.usf-f.org

Les caractères de police : styles, tailles et couleurs

	Taille de caractère	Police	Interligne (InDesign, Word)	Couleur	Langue
Numéro du panneau	130 pt	Myriad pro Gras		Noir	
Titre du concours (en-tête)	37 pt	Myriad pro Gras	50 pt	Rouge (RVB : 210 ; 35 ; 42) (CMJN : 15 ; 100 ; 100 ; 0)	Anglais
Titre des panneaux	30 pt	Myriad pro Regular	36 pt	Noir	Anglais (obligatoire) Langue du pays ou français (option)
Titre de paragraphes	20 pt	Myriad pro Regular	24 pt	Noir	Anglais (obligatoire) Langue du pays ou français (option)
Textes	16 pt	Myriad pro Regular	24 pt	Noir	Anglais (obligatoire) Langue du pays ou français (option)
Légendes	12 pt	Myriad pro Regular	14,4 pt	Noir	Anglais
Titre, source, propriété des documents	12 pt	Myriad pro Italique	14,4 pt	Noir	Anglais
Ecriture en tête et pied de page (sauf nom du quartier étudié)	12 pt	Myriad pro Regular	14,4 pt	Noir	Anglais
Nom du quartier étudié	24 pt	Myriad pro Regular		Rouge (RVB : 210 ; 35 ; 42) (CMJN : 15 ; 100 ; 100 ; 0)	Anglais
Noms des membres de l'équipe et des jurys	10 pt	Myriad Pro Regular	12 pt	Noir	Anglais






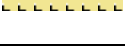












Les couleurs des cartes et plans graphiques dessinés par l'équipe

Les couleurs utilisées sont définies selon les codes couleurs CMJN, RVB et TSL. Elles doivent être les mêmes pour toutes les équipes.

Couleur	Légende	CMJN	RVB	TSL	
Blanc		Espace piéton			
Noir		Limite des bâtiments	91 ; 79 ; 62 ; 97	0 ; 0 ; 0	0 ; 100 ; 0
Bleu		Rivière ou cours d'eau	70 ; 16 ; 25 ; 0	65 ; 167 ; 184	189 ; 65 ; 72
Noir		Voirie	91 ; 79 ; 62 ; 97	0 ; 0 ; 0	0 ; 100 ; 0
		Voirie supprimée			
		Voirie créée			
Gris foncé		Parking	52 ; 43 ; 43 ; 8	128 ; 128 ; 128	0 ; 0 ; 50
		Parking supprimé			
		Parking créé			
Gris clair		Parcellaire	36 ; 29 ; 29 ; 0	168 ; 168 ; 168	0 ; 0 ; 66
		Parcellaire créé			
Vert foncé		Espace vert public	69 ; 20 ; 100 ; 5	92 ; 150 ; 9	83 ; 93 ; 58
		Espace vert public supprimé			
		Espace vert public créé			
		Arbre haute tige			
		Arbre basse tige			




Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Vert clair		Espace vert* privé	26 ; 4 ; 48 ; 0	194 ; 214 ; 155	80 ; 28 ; 84
		Espace vert* privé supprimé			
		Espace vert* privé créé			
Beige		Place ou espace public minéral**	26 ; 4 ; 48 ; 0	194 ; 214 ; 155	80 ; 28 ; 84
		Place ou espace public minéral** supprimé			
		Place ou espace public minéral** créé			
Violet Bleu		Commerce	86 ; 95 ; 1 ; 0	77 ; 55 ; 147	254 ; 63 ; 58
		Commerce à démolir			
		Commerce créé			
Violet Rouge		Zone d'activité	36 ; 100 ; 35 ; 10	157 ; 17 ; 97	326 ; 89 ; 62
		Zone d'activité à démolir			
		Zone d'activité créée			
Rouge		Service public	18 ; 100 ; 100 ; 10	186 ; 15 ; 13	1 ; 93 ; 73
		Service public à démolir			
		Service public créé			
Orange		Logement collectif	16 ; 67 ; 100 ; 4	204 ; 106 ; 0	31 ; 100 ; 80
		Logement collectif à démolir			
		Logement collectif créé			

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

Jaune		Logement individuel	17 ; 12 ; 100 ; 0	221 ; 205 ; 0	56 ; 100 ; 87
		Logement individuel à démolir			
		Logement collectif créé			

* Végétation diverses : fleur, arbre, pelouse, etc.

** Espace non carrossable : piéton, vélo, etc.

Si les équipes veulent distinguer plusieurs bâtiments appartenant à une même catégorie, des numéros peuvent être utilisés sur les documents et reportés dans la légende, selon la typologie et le nombre d'étages. Chaque rectangle représentant les bâtiments doit être entouré de noir afin de distinguer les unités en cas d'unités mitoyennes. Si les délimitations parcellaires sont connues, elles doivent être indiquées sur le plan, en gris clair.

Cette charte est une indication et les équipes peuvent rajouter de nouveaux éléments si nécessaire.

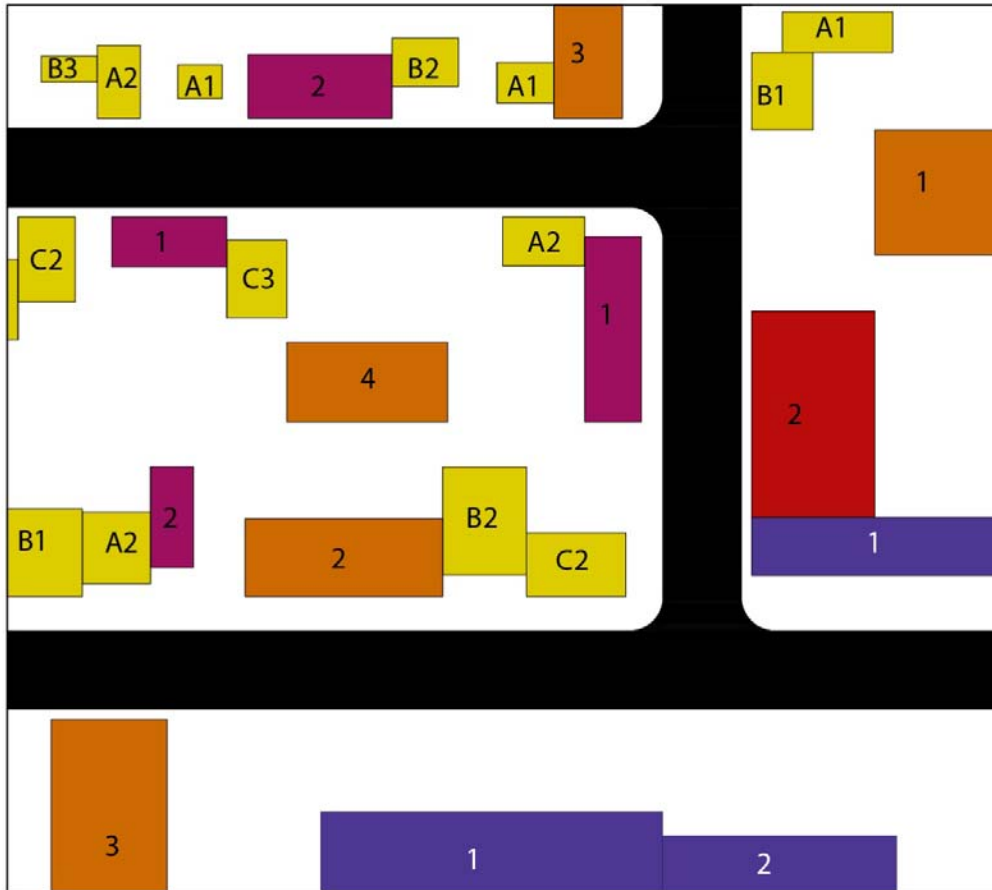
Trois plans masses légendés selon les couleurs indiquées ci-dessus, expliqueront les intentions de projet (voir exemples ci-dessous) :

- 1- Plan de l'existant faisant figurer les typologies, les fonctions et le nombre d'étages des bâtiments existants ;
- 2- Plan détaillant les modifications (démolition, création, réhabilitation) et les nouveaux bâtiments prévus en indiquant leur fonction ;
- 3- Plan de projet final.

Sur la base de ces trois plans, les équipes détailleront, à l'aide de 3 tableaux distincts, les surfaces des espaces privés ou publics et des bâtiments (existants, à démolir, à construire, à réhabiliter) en précisant la fonction des bâtiments et les typologies (suivant la charte de présentation : A1, B2...). Le calcul des coûts d'aménagement et de construction sera basé sur ce tableau.

Exemples

ETAT ACTUEL



Typologie de logements

A : Logement de 1 à 3 pièces
 B : Logement de 4 à 6 pièces
 C : Logement de plus de 6 pièces

Nombre d'étages

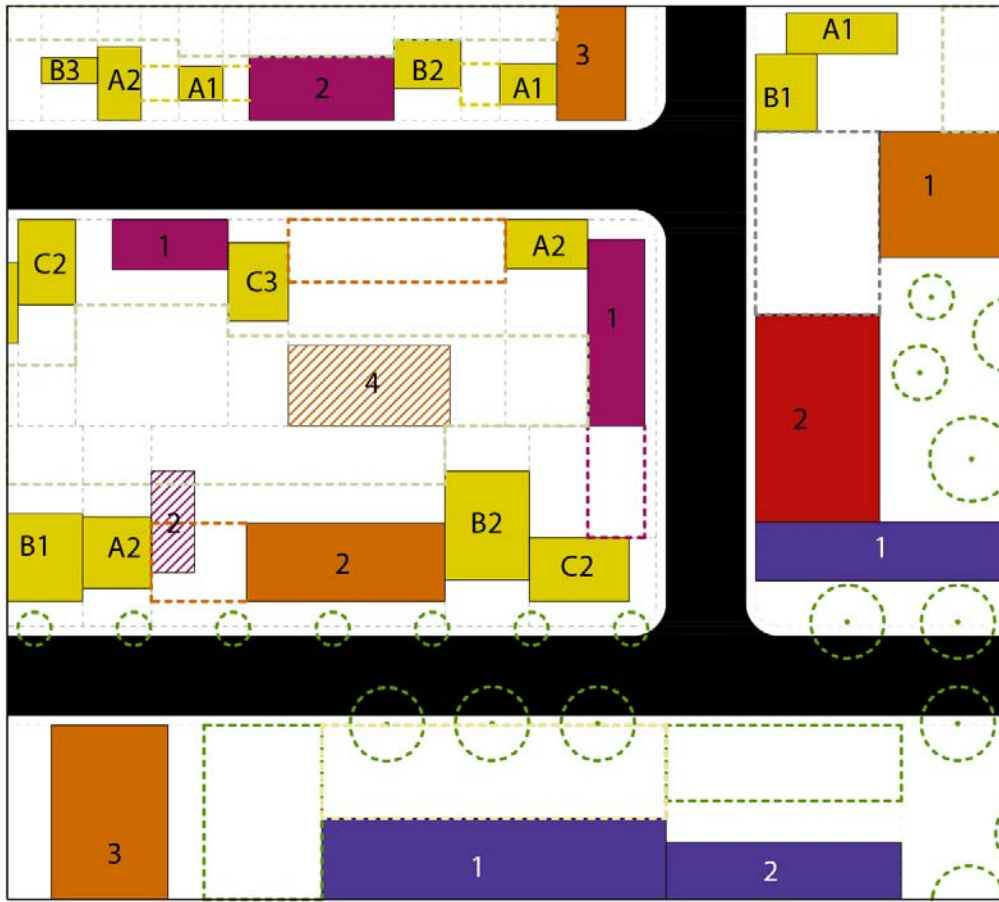
1 : Bâtiment en rez-de-chaussées
 2 : Bâtiment à deux niveaux
 3 : Bâtiment à trois niveaux

- Logement individuel
- Logement collectif
- Service public
- Zone d'activités
- Commerce
- Voirie
- Espace piéton

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

PROPOSITION DE MODIFICATIONS



Typologie de logements

- A : Logement de 1 à 3 pièces
- B : Logement de 4 à 6 pièces
- C : Logement de plus de 6 pièces

Nombre d'étages

- 1 : Bâtiment en rez-de-chaussées
- 2 : Bâtiment à deux niveaux
- 3 : Bâtiment à trois niveaux

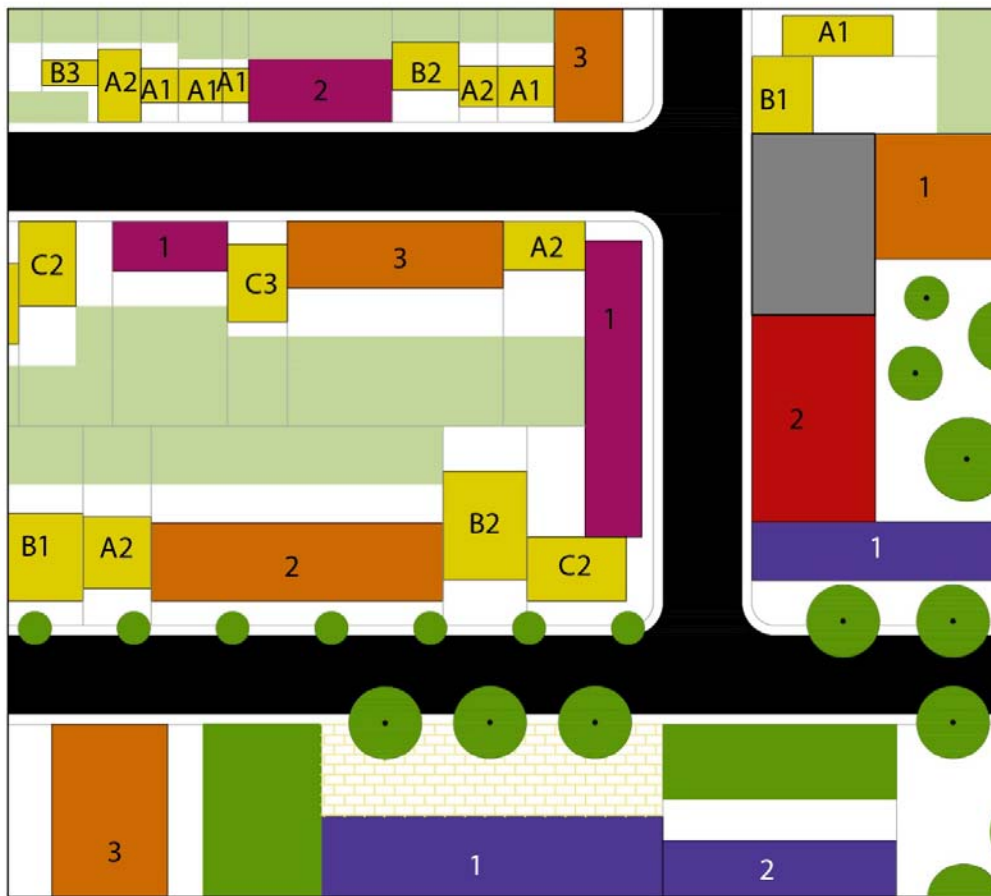
- Logement individuel
- Projet de logement individuel
- Logement collectif
- Démolition de logements collectifs
- Projet de logement collectif
- Service public
- Zone d'activités
- Démolition d'une zone d'activité
- Projet de zone d'activité
- Commerce

- Projet d'espace vert public
- Projet de plantation d'arbre haute tige
- Projet de plantation d'arbre basse tige
- Projet d'espace vert privé
- Projet de place publique
- Projet de parking
- Voirie
- Espace piéton
- Parcellaire créée

Urbanistes Sans Frontières – 93, rue Saint Dominique – 75007 Paris – e-mail : contact@usf-f.org

www.usf-f.org

ETAT FUTUR



Typologie de logements

- A : Logement de 1 à 3 pièces
- B : Logement de 4 à 6 pièces
- C : Logement de plus de 6 pièces

Nombre d'étages

- 1 : Bâtiment en rez-de-chaussées
- 2 : Bâtiment à deux niveaux
- 3 : Bâtiment à trois niveaux

- Logement individuel
- Logement collectif
- Service public
- Zone d'activités
- Commerce
- Espace vert public
- Arbre haute tige

- Arbre basse tige
- Espace vert privé
- Place publique
- Parking
- Voirie
- Espace piéton
- Parcellaire